

**Résolution de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi et Guillaume Barazzone: «Messieurs les censeurs, bonsoir!»**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- la récente «affaire Dieudonné» qui a donné lieu à une abondante polémique sur les compétences de l'exécutif municipal – ou à tout le moins de l'un de ses membres – quant à la possibilité d'interdire un spectacle par la rupture d'un contrat de location, pour «éviter des dérapages verbaux nuisibles à la collectivité genevoise»;
- l'inquiétante propension de certains magistrats à se mêler de tout – et surtout de ce qui ne les regarde pas – pour s'ériger en autorité morale;
- la compétence exclusive de l'exécutif cantonal en matière d'ordre public;
- l'arbitraire fondamentalement inadmissible d'une censure préventive;
- le mélange des casquettes de la part de certains magistrats, entre des fonctions électives et une charge à la tête d'une association militante,

le Conseil municipal enjoint au Conseil administratif de renoncer à toute censure de fait en matière culturelle, notamment en agissant par le biais des locations de salles.